

## CONDITIONS PARTICULIÈRES LIGNE SIP CALL CENTER

Version en date du 1/06/2015

Le contrat est formé du bon de commande, des conditions générales et des présentes conditions particulières.

### **ARTICLE 1 : DESCRIPTION DU SERVICE**

L'offre « SIP Call center » permet l'émission et la réception d'appels par l'intermédiaire d'un logiciel ou terminal SIP compatible.

Le Client peut appeler en illimité les numéros fixes et mobiles, sous réserve que ceux-ci correspondent aux destinations suivantes :

- France fixes (Préfixe international 33)
  - Préfixes : 01, 02, 03, 04, 05, 09
- France Mobiles
  - Préfixes: 06, 07

Cette offre n'inclut pas de restriction de durée ou de nombre d'appels.

Les appels à destination des numéros de téléphone fixes et mobiles non illimités sont facturés à la seconde sur la base tarifaire consultable sur le site Web de PHOSPHORE SI.

Les appels à destination des numéros du client gérés dans le même contrat par PHOSPHORE SI sont gratuits.

### **ARTICLE 2 : ACCÈS AU SERVICE**

Pour accéder au Service, le Client doit disposer d'un matériel ou d'un logiciel permettant compatible avec le protocole SIP et validé par PHOSPHORE SI sur sont infrastructure.

Le client doit s'assurer auprès de PHOSPHORE SI que le matériel qu'il souhaite utiliser soit compatible avec l'offre. PHOSPHORE SI ne pourra être en aucun cas être tenu responsable du mauvais fonctionnement du service sur du matériel non validé par PHOSPHORE SI.

Si il le souhaite le client peut louer un téléphone SIP auprès de PHOSPHORE SI pour accéder au service tel qu décrit dans les conditions particulières de location matériel SIP.

Le client doit être titulaire d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet lui permettant d'accéder au réseau internet et d'ainsi utiliser le Service.